



INNOVER POUR SERVIR L'AUTONOMIE

RAPPORT FINANCIER 2025



1/ FAITS MARQUANTS 2025	5
2/ BILAN	6
3/ COMPTE DE RÉSULTAT	7
Comptes 2025	9
4/ BILAN	9
5/ COMPTE DE RÉSULTAT	11
Annexe légale aux comptes annuels	13
6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	17
8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	17
9/ TABLEAU DES PROVISIONS	17
10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	18
11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	19
12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS	19
13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	20
14/ AUTRES INFORMATIONS	20
15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER	20
16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	21
17/ ENGAGEMENTS	23
18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2026	30



CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

BUREAU

Président
Bernard DE GROC
Trésorière
Isabelle MOUNIER-EMEURY
Secrétaire
Robert LIOTARD

ADMINISTRATEURS

Michel BLIAUT
Président Fondateur
Marie-Paule BAHISSON
Bénédicte CHESNELONG
Clara FRANCO
Éric BONSCH
Dorin FETEANU
Michel LEFEVRE

Bernard DE GROC
Président



Chers Adhérents,

Les états financiers qui ont été établis en date du 31/12/2025 sont la représentation comptable des comptes annuels de Delta 7 à savoir :



- ✓ Le bilan qui synthétise en valeur actuelle la situation patrimoniale de Delta7 ;
- ✓ Le compte de résultat qui récapitule et consolide les charges et produits de l'exercice ;
- ✓ L'annexe légale des comptes qui complète l'information donnée au bilan et au compte de résultat.

1/ FAITS MARQUANTS 2025

Prévention retraite Île-de-France (PRIF) :

La convention conclue avec le PRIF s'inscrit dans le cadre du marché public « Opérateurs du parcours prévention » et porte sur la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation d'ateliers de prévention. Elle prévoit l'attribution d'une subvention annuelle à Delta 7. Le montant de cette subvention reste toutefois conditionné aux financements obtenus par le PRIF auprès des Conférences des financeurs (CFPPA) d'Île-de-France. La convention intègre également l'application des éventuelles nouvelles directives nationales des caisses membres du PRIF en cours d'exécution. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à quatre ans, sous réserve de l'évaluation des prestations, le renouvellement étant décidé par le PRIF conformément aux dispositions du CCAP.

Conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine :

L'Association Delta 7 n'est pas concernée directement par le conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il n'aura donc pas d'incidence sur son activité.



2/ BILAN

Le **bilan** fait ressortir un total de 4 325 611 € au 31/12/2025 contre 3 982 846 € au 31/12/2024.

2.1 ACTIF

L'**actif immobilisé** s'élève à 2 101 682 € au 31 décembre 2025, contre 1 739 660 € en 2024, soit une augmentation de 362 022 €.

Cette progression s'explique principalement par la hausse des immobilisations corporelles (+128 879 €) et surtout des immobilisations financières (+281 539 €), traduisant un renforcement des investissements et des placements à moyen terme de l'association. Les immobilisations incorporelles, quant à elles, sont en nette diminution (-48 397 €), sous l'effet de l'amortissement des logiciels antérieurement.

Les immobilisations recouvrent principalement l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint Ouen à Paris en 2009 qui hébergent le quatrième accueil de jour ainsi que les travaux d'aménagement réalisés pour les quatre établissements créés depuis 2003, de l'agencement des locaux de la plateforme de Paris en 2014 et, des travaux d'aménagement des locaux pour la plateforme de répit pour les aidants du 94, achevés en octobre 2018.

L'**actif circulant** s'établit à 2 223 929 € en 2025, contre 2 243 185 € en 2024, soit une légère diminution de 19 256 € (-0,9 %). Cette évolution s'explique par plusieurs éléments :

- ✓ Les **créances** diminuent sensiblement (-82 417 €, soit -15,9 %), en raison notamment d'une baisse des autres créances et d'un meilleur recouvrement en fin d'exercice.
- ✓ Les **disponibilités** progressent légèrement (+68 726 €, soit +4 %), traduisant une situation de trésorerie globalement maîtrisée.
- ✓ Les **charges constatées d'avance** reculent (-5 566 €, soit -28,8 %), confirmant un moindre niveau de charges payées d'avance par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, l'évolution de l'actif circulant traduit une gestion plus optimisée du besoin en fonds de roulement, avec une amélioration du recouvrement et une trésorerie maintenue à un niveau satisfaisant.

2.2 PASSIF

Le montant total **des fonds associatifs** s'élève à 651 946 € en 2025, contre 508 404 € en 2024, soit une augmentation de 143 542 €. Cette évolution positive s'explique principalement par l'augmentation des réserves (+171 950 €) ainsi que par la consolidation du résultat de l'exercice, excédentaire à hauteur de **127 832 €**. Le report à nouveau demeure toutefois négatif (-1 248 715 €), bien qu'il intègre les effets cumulés des exercices antérieurs.

Les **provisions réglementées** recouvrent la provision pour besoin en fonds de roulement (BFR), correspondant au capital remboursé de l'emprunt ayant financé l'acquisition du bien immobilier situé 51, avenue de Saint-Ouen pour un montant de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009. Le montant progresse pour atteindre 912 065 € en 2025, contre 858 132 € en 2024, traduisant la poursuite du remboursement de cet emprunt.

Les **fonds dédiés** s'élèvent à 1 660 908 € en 2025, contre 1 520 386 € en 2024, soit une augmentation de 140 522 €. Ils correspondent aux fonds liés aux crédits non reconductibles perçus par l'association mais non encore consommés à la clôture de l'exercice. Cette hausse s'explique principalement par un décalage entre la réception des financements et leur utilisation effective, conduisant à leur report sur l'exercice suivant.

Les **provisions pour risques et charges** atteignent 162 763 € en 2025, contre 131 907 € en 2024, soit une augmentation de 30 856 €. Cette évolution traduit un renforcement des couvertures des risques identifiés ainsi qu'une anticipation de charges futures.

Le total des dettes s'élève à 1 849 995 € en 2025, contre 1 822 149 € en 2024, soit une légère augmentation de 27 846 € (+1,5 %).

Les « **emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » poursuivent leur diminution, passant de 1 283 903 € en 2024 à 1 136 380 € en 2025, en lien avec le remboursement progressif des emprunts contractés, notamment celui souscrit en 2009 pour l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint-Ouen ainsi que celui contracté en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire.

À l'inverse, les **dettes fournisseurs et comptes rattachés** augmentent pour atteindre 109 189 € en 2025, contre 82 503 € en 2024, traduisant un niveau plus élevé de charges à payer en fin d'exercice.

Les **dettes fiscales et sociales** s'élèvent à 381 226 € en 2025, contre 345 996 € en 2024, soit une hausse de 35 230 €. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des effectifs de l'association, entraînant mécaniquement une hausse des charges sociales à payer en fin d'exercice.

Enfin, les **produits constatés d'avance** progressent significativement (120 337 € en 2025 contre 5 600 € en 2024), en raison d'un volume plus important de financements perçus en 2025 mais rattachés à l'exercice 2026.

3/ COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des produits 2025 s'élève à 4 815 733 € contre 4 618 047 € en 2024, soit une évolution de +4,3 %.

Le total des charges 2025 s'élève à 4 687 901 € contre 4 499 030 € en 2024, soit une évolution de +4,2 %.

3.1 PRODUITS

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 789 682 € en 2025, en hausse de 6,3 % par rapport à 2024.

Cette progression résulte principalement de la hausse de l'activité, de l'impact des reprises de résultats antérieurs, de l'augmentation des dotations ARS ainsi que de la progression des reprises de fonds dédiés et des dons.

Il convient également de souligner une évolution de présentation liée aux nouvelles normes comptables : la reprise de la quote-part des subventions pour investissement, auparavant comptabilisée en produits exceptionnels, est désormais intégrée aux produits d'exploitation. En 2025, elle s'élève à 100 223 €, contre 84 689 € en 2024. Cette hausse s'explique notamment par une nouvelle subvention liée à la mise en place du logiciel métier CASA ainsi qu'à l'acquisition de matériel informatique.

Les produits financiers d'un montant de 26 050 €, légèrement en baisse par rapport à 2024 (26 153 €), et correspondent aux intérêts bancaires générés sur les placements de trésorerie.

Aucun **produit exceptionnel** n'est constaté sur l'exercice 2025, contre 84 689 € en 2024, en raison du reclassement des subventions d'investissement en produits d'exploitation conformément aux nouvelles règles comptables.

3.2 CHARGES

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 4 654 747 € en 2025, en augmentation de 5,5 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution de la masse salariale, en cohérence avec l'augmentation des effectifs et le développement de l'activité.

On observe également une légère progression des autres achats et charges externes. L'écart global entre 2024 et 2025 sur ces postes s'élève à 57 298 €, dont 56 457 € sont directement liés à la mise en place du logiciel métier CASA et à l'acquisition de matériel informatique. Cet impact est toutefois compensé en produits par la quote-part de subvention correspondante, ce qui permet de neutraliser en grande partie cet effet. Hors cet élément, l'écart réel de charges sur les activités courantes est donc très limité, de l'ordre de 840 €, traduisant une forte maîtrise des coûts.

Par ailleurs, les dotations aux provisions sont en hausse en raison de l'évolution des normes comptables. La provision réglementée liée au besoin en fonds de roulement (BFR), auparavant comptabilisée en charges exceptionnelles en 2024 pour un montant de 47 552 €, est désormais intégrée dans les charges d'exploitation. En 2025, elle s'élève à 53 933 €, contribuant ainsi à la hausse du poste.

Les **charges financières** s'établissent à 33 154 €, en baisse par rapport à 2024 (38 579 €), et correspondent aux intérêts des emprunts contractés pour le financement des investissements immobiliers et bancaires en cours.

Aucune **charge exceptionnelle** n'est constatée sur l'exercice 2025, contre 50 415 € en 2024, en raison du reclassement des provisions en charges d'exploitation conformément aux nouvelles règles comptables.

3.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le **résultat de l'exercice 2025** présente un excédent de **127 832 €**, en amélioration par rapport à l'excédent 2024 de **119 017 €**.

Comptes 2025

4/ BILAN

4.1 ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2025

en euros

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort & Dépré	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	63 340	-42 462	20 878	69 275
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	63 340	-42 462	20 878	69 275
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	4 617 147	-2 847 540	1 769 607	1 640 728
Terrains	172 166	0	172 166	172 166
Constructions	1 602 742	-537 555	1 065 187	1 097 242
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 840 079	-2 309 985	530 095	302 242
Immobilisations corporelles en cours	2 160	0	2 160	69 079
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	311 196	0	311 196	29 657
Participations et Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	300 000	0	300 000	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	11 196	0	11 196	29 657
Total I	4 991 684	-2 890 002	2 101 682	1 739 660
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances	442 718	-7 637	435 080	517 497
Créances clients, usagers et comptes rattachés	116 934	-7 637	109 297	95 721
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres	325 783	0	325 783	421 775
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	1 775 114	0	1 775 114	1 706 388
Charges constatées d'avance	13 735	0	13 735	19 301
Total II	2 231 566	-7 637	2 223 929	2 243 185
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 223 250	-2 897 639	4 325 611	3 982 846

4.2 PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2025

en euros

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	677 774	505 824
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres	677 774	505 824
Report à nouveau	-1 248 715	-1 195 781
Report à nouveau	-1 115 345	-955 981
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeur	0	0
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-83 480	-189 958
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-49 890	-49 842
Excédent ou déficit de l'exercice	127 832	119 017
Situation nette (sous total)	-443 109	-570 941
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	182 990	221 213
Provisions réglementées	912 065	858 132
Total I	651 946	508 404
FONDS REPORTEES ET DEDIES	1 660 908	1 520 386
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	1 660 908	1 520 386
Total II	1 660 908	1 520 386
PROVISIONS	162 763	131 907
Provisions pour risques	40 446	38 096
Provisions pour charges	122 317	93 811
Total III	162 763	131 907
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 136 380	1 283 903
Emprunts et dettes financières diverses	25 582	30 609
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	109 189	82 503
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	381 226	345 996
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	77 280	73 538
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	120 337	5 600
Total IV	1 849 995	1 822 149
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 325 611	3 982 846

5/ COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 410	3 538
Ventes de biens et services	917 384	874 457
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	917 384	874 457
dont facturation bénéficiaires	827 330	803 400
dont facturation prestations diverses	90 054	71 058
dont mise à disposition du personnel	0	0
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs	3 830 539	3 584 280
Concours publics et subventions d'exploitation	3 781 584	3 546 261
dont dotations soins CASA	1 221 900	1 251 894
dont dotations soins PLATEFORMES	992 959	886 793
dont AEL DASES	497 902	491 446
dont appels à projets	957 184	920 629
dont autres (aides apprentis, etc.)	111 639	-4 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	48 955	38 018
Dons manuels	48 955	28 018
Mécénats	0	10 000
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	36 373
dont reprise provisions	0	36 373
dont transfert de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	37 722	8 545
Autres produits	628	13
Total I	4 789 682	4 507 205
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	977 994	920 697
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	248 343	236 409
Salaires et traitements	2 157 206	2 058 222
Charges sociales	991 204	977 543
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	151 418	191 961
Dotations aux provisions	92 426	22 531
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	36 155	2 673
Total II	4 654 747	4 410 036
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	134 936	97 170 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	26 050	26 153
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	26 050 €	26 153 €
CHARGES FINANCIERES	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	33 154	38 579
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	33 154	38 579
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-7 104	-12 426
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	127 832	84 743
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Sur opérations de gestion	0	1 442
Sur opérations en capital	0	83 248
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	0	84 689
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Sur opérations de gestion	0	2 500
Sur opérations en capital	0	364
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	47 552
Total VI	0	50 415
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	34 274
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Total des produits (I + III + V)	4 815 733	4 618 047
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 687 901	4 499 030
EXCEDENT OU DEFICIT	127 832	119 017
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Annexe légale aux comptes annuels

6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels qui forment un tout indissociable et certifié.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant les dispositions réglementaires de l'ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif publié au Journal Officiel le 30 décembre 2018 dont la première application est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. À la clôture de l'exercice du 31 décembre 2025, le principe de comparabilité des comptes annuels est assuré. Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été présentés pour la première fois sur ce référentiel comptable.

À compter de l'exercice 2025, le PRIF fait l'objet d'une facturation directe en fonction des prestations réellement réalisées, alors qu'il était préalablement financé par voie de subvention. Une action menée correspond à un cycle complet, composé de plusieurs séances avec les mêmes participants. La facturation ne peut intervenir qu'à l'issue de ce cycle complet, après consolidation de l'ensemble des feuilles d'émargement, garantissant ainsi une parfaite adéquation entre les montants facturés et les prestations effectivement réalisées. En conséquence, cette modalité entraîne la comptabilisation de produits en factures à établir (FAE) au titre d'actions réalisées en 2025/2026, dont la facturation intervient en 2026.

6.1.1 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces règlements.

La première application du règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de ce compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n°2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n°2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actifs cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charge débité initialement en contrepartie du débit du compte de charge approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produit des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC n°2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

6.1.2 Note annexe spécifique : Incidence de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2025 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :

Données en €	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	100 223	82 392	82 392
Présentées en résultat d'exploitation	100 223	82 392	
Résultat en résultat exceptionnel			82 392

Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (Système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Produits exceptionnels	0	84 689	84 689
-Sur opérations de gestion -Sur opérations de capital -Reprises sur provisions et transferts de charges			1 442 83 248
Charges exceptionnelles	0	50 415	50 415
-Sur opérations de gestion -Sur opérations de capital -Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			2 500 364 47 552
Résultat exceptionnel	0	34 274	34 274

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Le nouveau règlement n'a pas d'impact sur l'association en ce qui concerne la technique des transferts de charges puisqu'ils n'ont pas été utilisés dans les comptes 2024.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

IMMOBILISATIONS

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, en mode linéaire.

Les éléments non amortissables sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

DOTATIONS

Certains tiers financeurs prennent en compte les excédents ou déficits dégagés au titre d'un exercice dans les recettes accordées au titre du budget de l'exercice suivant. En conséquence ces recettes sont réduites à hauteur de l'excédent ou majorées à hauteur du déficit constaté par l'établissement lors de l'avant-dernier exercice.

PROVISIONS POUR COUVERTURE DU BFR

La provision pour couverture du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) correspond au capital remboursé pour l'emprunt concernant le financement du bien immobilier de Saint-Ouen (75017) de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode dite du "premier entré, premier sorti".

FRAIS DE SIÈGE

Par arrêté du 15 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé a fixé le taux de prélèvement pour les frais de siège à 5,20 % des charges totales nettes (charges du compte de résultat - frais de siège - produits en atténuation) pour les établissements de Paris et du Val-de-Marne. L'autorisation de prélèvement des frais de siège est accordée pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, et s'applique à l'ensemble des établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Sur l'exercice 2020, l'Association a souhaité comptabiliser les indemnités de départ à la retraite dans ses états financiers au regard de l'impact des départs de salariés devant intervenir à court-terme. La constatation d'une provision à hauteur de l'engagement existant à la clôture n'est pas obligatoire mais constitue la méthode de référence.

L'Association, constituant pour la première fois cette provision en 2020, a appliqué la méthode de référence, à savoir une provision pour la totalité des engagements.

Ainsi, cette comptabilisation dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2025 entraîne :

- ✓ Une reprise au titre de l'exercice 2025 de 18 883 €.

Soit une provision inscrite au compte 153000 "provision pour pensions et obligations similaires" de 112 694 €. Cette provision est calculée selon plusieurs critères :

- ✓ d'un taux d'actualisation de 3,79 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les cadres à 52,55 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les non-cadres à 42,08 % ;
- ✓ d'un âge de départ en retraite à 64 ans ;
- ✓ de l'application de la convention collective de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) du 31 octobre 1951, mise à jour en 2021.

Cet engagement de retraite figurait dans les états financiers (Annexe) de DELTA7 dans les "autres informations". La constatation de la provision pour la totalité des engagements conduit à l'amélioration de la qualité de l'information financière, et est considérée comme la "méthode de référence" par le Plan Comptable Général.

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association ainsi que les opérations en capital ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles (1)	271 537	0	208 197	63 340
Immobilisations corporelles (2)	4 530 674	244 079	157 606	4 617 147
Immobilisations financières	29 657	301 023	19 484	311 196
TOTAL	4 831 868	545 103	385 287	4 991 684

(1) dont immobilisations en cours

(2) dont immobilisations en cours

2 160 €

8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles	202 261	48 397	208 197	42 462
Immobilisations corporelles	2 889 946	103 021	145 427	2 847 540
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	3 092 207	151 418	353 624	2 890 002

9/ TABLEAU DES PROVISIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice D = A+B-C
Provisions pour couverture BFR	858 132	53 933		912 065
Couverture créances d'activités	0	7 637	0	7 637
Provisions pour risques et charges	131 907	30 855	0	162 763
TOTAL	990 039	92 426	0	1 082 464

10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

en euros

Créances (a)	Liquidité de l'actif			Dettes (b)	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Échéances			Montant brut	Échéances		
		à moins	à plus			à moins	1 à	+ de
		1 an	1 an			1 an	5 ans	5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des				Autres emprunts obligataires (1)				
Participations				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	1 136 380	84 176	414 579	637 625
Prêts (1)				Emprunts et dettes financières divers (1)	25 582	25 582		
Autres	311 196		311 196					
Créances de l'actif circulant				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 189	109 189		
Créances usagers, clients et comptes rattachés	286 884	286 884		Personnel et comptes rattachés	151 658	151 658		
Autres créances clients	0	0		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 667	185 667		
Personnel et comptes rattachés	759	759		Etat et autres collectivités publiques	43 901	43 901		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Etat et autres collectivités publiques	0	0		Autres dettes (2)	77 280	77 280		
Autres	0	0		Produits constatés d'avance	120 337	120 337		
Produits à recevoir	155 074	155 074						
Charges constatées d'avance	13 735	13 735						
TOTAL	767 648	456 452	311 196	TOTAL	1 849 995	797 791	414 579	637 625

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Prêts récupérés en cours d'exercice

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

en euros

Situations Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds Dédies Ms Investissement	906 571	12 234	151 108	1 045 445
Fonds Dédies Eval Externe	13 520	13 520	0	0
Fonds Dédies Formation *	245 586	11 967	27 136	260 755
Fonds Dédies Transports	138 822	0	0	138 822
Fonds Dédies Actions Aidants	215 887	0	0	215 887
TOTAL	1 520 386	37 722	178 244	1 660 908

* Reclassement autorisé par l'ARS pour les éléments suivants : dossier de soins (informations) 6 204€, MS Exploit (masque/test) 3 827€, service civique 1 936€. Utilisation des fonds pour l'évaluation externe, le logiciel de facturation et le matériel ergonomique destiné au personnel, à été reclassé dans les fonds dédiés à la formation.

12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

en euros

Situations ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels	48 955	48 955	0	0
sous-total	48 955	48 955	0	0
Legs, donations et mécénat	0	0	0	0
sous-total	0	0	0	0
TOTAL	48 955	48 955	0	0

Legs et donations autorisés par l'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décassements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

en euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0		0
Ecart de réévaluation	0	0		0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0		0
Réserves	505 824	171 950		677 774
Report à nouveau	-1 195 781	119 017	171 950	-1 248 714
Résultat comptable de l'exercice	119 017	127 832	119 017	127 832
Subventions d'investissement	221 213	62 000	100 223	182 990
Renouvelables par l'organisme	0	0	0	0
Provisions réglementées	858 132	53 933		912 065
Droits des propriétaires (commodat)	0	0	0	0
TOTAL	508 404	534 732	391 190	651 947

14/ AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUT CADRES SALARIES ET BENEVOLES		206 091
Cadres dirigeants salariés		206 091
Dirigeants bénévoles		0
EFFECTIF MOYEN		57
Delta 7		17
Casa Paris 17		14
Casa Paris 18		9
Casa Paris 19		5
Casa Villejuif		12

15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contribuable	Montant total des avantages et des ressources
	0 €
TOTAL	0 €

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association DELTA7 doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association DELTA7, situé 53 Av. de Saint-Ouen 75017 PARIS
- et sur le site internet de l'association DELTA7 " www.delta7.org ".

16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

16.1 EMPLOIS

en euros

EMPLOIS	Emplois de 2025	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2025
1 - MISSIONS SOCIALES		44 390 €
1.1.Réalisées en France		
- Actions réalisées directement		44 390 €
Missions sociales CASA & Plateformes	3 636 603 €	
Autres missions sociales	1 081 312 €	
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2.Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		4 565 €
2.1.Frais d'appel à la générosité du public	4 565 €	4 565 €
2.2.Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3.Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	217 394 €	0 €
		48 955 €
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 939 874 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	92 426 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0 €	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	127 832 €	
V - TOTAL GENERAL	5 032 299 €	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0 €
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0 €
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		48 955 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Personnel bénévole	0 €	
Total	0 €	

16.2 RESSOURCES

en euros

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2025	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2025
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		48 955 €
1.1.Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	48 955 €	
- Dons manuels affectés		
- Legs et autres libéralités affectés	0 €	
- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2.Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - AUTRES FONDS PRIVES		
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 787 158 €	
4 - AUTRES PRODUITS	324 018 €	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	5 160 131 €	
II - REPRISES DES PROVISIONS	0 €	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0 €	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	0 €	0 €
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
VI - TOTAL GENERAL	5 160 131 €	48 955 €
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		48 955 €
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0 €
Dons en nature	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Bénévolat	0 €	
Total	0 €	

17/ ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS REÇUS

Par arrêté du 15 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) autorise Delta7 à prélever des frais de siège sur les budgets des établissements gérés par l'association pour un montant de 5,20 % des charges hors frais de siège et charges exceptionnelles. Cette autorisation prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans expirant le 31 décembre 2028.

CASA VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'était engagée, aux termes de la convention du 25 octobre 2004, confirmée par l'avenant en date du 12 octobre 2005, à héberger gratuitement le centre de jour Casa Delta7 Villejuif, situé 6 rue du Colonel Marchand, 94800 Villejuif, dans un local de 360 m², pour une durée de 20 ans.

Cet engagement a été remplacé par la signature, le 25 juin 2025, d'un bail emphytéotique conclu à titre gratuit avec la commune de Villejuif pour une durée de 38 ans entières et consécutives, prenant effet à cette même date et arrivant à échéance le 24 juin 2063.

Un arrêté conjoint de l'ARS et du Département du Val-de-Marne a été signé le 8 novembre 2010, autorisant une extension de la capacité d'accueil à 25 places pour une durée de 15 ans.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/10/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/11/2011.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département du Val-de-Marne le 01/01/2023 pour une prise d'effet le 01/01/2023 pour 5 ans.

CASA PARIS 19

Une convention tripartite a été signée entre l'État, le Département de Paris et Delta 7 le 12 décembre 2008 pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 1er septembre 2008.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

CASA PARIS 18

Renouvellement de l'autorisation à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-5 du CASF.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

CASA PARIS 17

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/11/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/10/2011.

Delta7 s'est porté acquéreur d'un bien immobilier le 26 mars 2009 pour un montant de 1 774 908 €. Cet ensemble situé au 51-53 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS abrite le siège de l'Association ainsi que le centre de jour Casa Paris 17. Il est financé par un emprunt à la Caisse des Dépôts de 1 800 000 € au taux effectif global de 1.10 % (0.6 % fixe et 0.5 % indexé sur le livret A). Ledit emprunt est lui-même garanti par le Département de Paris par sa délibération des 15 et 16 décembre 2008.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

ACTION DE PREVENTION :

Ci-dessous le tableau récapitulatif des conventions signées pour l'année 2025 dans le cadre de nos appels à projets :

N°	Département	Intitulés des projets	Date conventions	Période de l'action	Montant total
105	Conférence des financeurs Paris	Investissement équipement	le 15 décembre 2023	Année 2025	7 000 €
106	Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Répît pour les aidants	le 2 décembre 2024	Année 2025	21 683 €
107	Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Formation pour les aidants - Gestion du stress et des émotions	le 2 décembre 2024	Année 2025	4 887 €
108	PRIF	Bien sur internet / Mémoire / Bienvenue à la retraite / Bienvenue dans ma résidence / Cap bien-être / Forum-salon	le 21 janvier 2025	Année 2025	665 320 €
109	Conférence des financeurs Seine-et-Marne	Atelier thématique numérique & Cybersécurité / Forum de la prévention / Sur la piste du géocaching / Mémoire et Corps / Site "Près de chez vous" / Atelier sur la sécurité routière	le 9 avril 2025	Année 2025	126 290 €
110	Conférence des financeurs Essonne	Atelier thématique numérique & Sécurité en ligne / Boostez votre mémoire	le 10 juillet 2025	Année 2025	55 780 €
111	CASVP	Boostez votre mémoire dans les résidences autonomes	le 14 janvier 2025	Année 2025	12 000 €
112	Assurance Maladie Seine-et-Marne	Atelier thématique numérique et Santé en ligne	le 10 janvier 2025	Année 2025 et 2026	5 104 €
113	Conférence des financeurs Val-d'Oise	Bien-être et cognition / Mémoire et corps	le 19 mai 2025	Année 2025 et 2026	30 512 €
114	Conférence des financeurs Paris	Mémoire et corps / Bien-être et cognition / Atelier thématique numérique et Santé en ligne	le 7 juillet 2025	Année 2025 et 2026	35 500 €
115	Conférence des financeurs Yvelines	Atelier thématique numérique et Santé en ligne / Boostez votre mémoire	le 6 mai 2025	2025	20 000 €
116	Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Atelier thématique numérique et Santé en ligne / Boostez votre mémoire	le 28 avril 2025	Année 2025 et 2026	30 744 €
117	Conférence des financeurs Val-de-Marne	Soutien des aidants dont le proche entre en EHPAD	le 16 avril 2025	Année 2025 et 2026	9 610 €
118	Conférence des financeurs Seine-Saint-Denis	Atelier thématique numérique et Santé en ligne / Boostez votre mémoire	le 4 juillet 2025	2025	36 000 €
119	Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Information et soutien des aidants dont le proche entre en EHPAD	le 22 juillet 2025	2026	11 120 €
120	Conférence des financeurs Paris	Soutien des aidants dont le proche entre en EHPAD	le 20 juin 2024	2025	15 600 €
121	Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Répît pour les aidants	le 9 octobre 2025	2025	21 553 €
122	Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Formation pour les aidants - Gestion du stress et des émotions	le 9 octobre 2025	2025	4 500 €

18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

DELTA 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - +33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 1.641.760 € - 702 034 802 RCS Paris



DELTA 7

Association de la loi de 1901
Siège social : 53, avenue de Saint Ouen
75017 PARIS

SIREN 300 570 132

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DELTA 7 Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point détaillé dans la note « 6.1.1 Changement de réglementation comptable », des « Principes, règles et méthodes comptables », figurant dans l'annexe des comptes annuels. Cette note traite des incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par


Sébastien LENEEL

19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Le budget prévisionnel 2026 prévoit de réaliser 19 500 journées d'accueil de jour en faveur de 320 résidents qui se décomposent par établissement selon le tableau ci-contre :

Les 5 plateformes d'accompagnement et répit prévoient le soutien et le suivi de plus de 1 300 aidants en 2026.

ÉTABLISSEMENTS	JOURNÉES PRÉVISIONNELLES
Casa Paris 17	6 100
Casa Paris 18	5 800
Casa Paris 19	2 600
Casa Villejeuif	5 000
TOTAL	19 500

BUDGET PREVISIONNEL	Budget 2026	Budget autorisé 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 532 849	5 367 273
. Cotisations	3 570	4 200
. Facturation bénéficiaires CASA	918 260	896 897
. AEL DSOL	484 384	482 340
. Dotations soins	2 455 709	2 435 736
. Facturation prestations diverses	120 000	130 000
. Appels à projets	1 285 152	1 164 800
. Dons manuels / Mécénats	35 000	40 000
. Utilisations des fonds dédiés	48 537	47 100
. Autres produits	182 236	166 200
CHARGES D'EXPLOITATION	5 540 018	5 451 743
. Autres achats et charges externes	1 117 862	1 112 053
. Impôts et taxes	20 090	19 780
. Rémunérations et charges sociales	3 986 700	3 887 200
. Dotations aux amortissements et aux dépréciations	155 759	193 770
. Dotations aux provisions	80 269	53 400
. Reports en fonds dédiés	0	0
. Autres charges de gestion courante	179 336	185 540
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 168	-84 469
. Produits financiers	17 000	10 000
. Charges financières	37 909	31 200
RESULTAT FINANCIER	-20 909	-21 200
. Produits exceptionnels	28 078	55 200
. Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 078	55 200
TOTAL PRODUITS	5 577 927	5 432 473
TOTAL CHARGES	5 577 927	5 482 943
RESULTAT GLOBAL	0	-50 469